



## Un locataire de mon immeuble deale devant l'immeuble

-----  
Par justine 45

BONSOIR,

Je suis très inquiète car un locataire de mon immeuble nouvellement arrivé, a fait installé sous le balcon du rez-de-chaussée, un fauteuil pour y passer des heures ou de temps en temps, sans être vu de la rue (la police nationale passe de temps en temps dans le quartier) pour attendre ses clients. Quand je passe devant son appartement, cela sent le cannabis dans les parties communes, ce qui n'est pas le cas quand je passe devant le logement des autres locataires que je connais bien et qui vivent dans mon immeuble depuis de nombreuses années. Je ne sais jamais si dans la journée ou en soirée, je vais le trouver assis sur son fauteuil. Il me regarde de travers quand je le croise dans les parties communes de mon immeuble. Je ne sais pas ce que je dois faire. Informer le bailleur social (le fauteuil se trouvant sous le balcon de l'immeuble est-ce que l'endroit où se trouve le fauteuil appartient-il au bailleur ou au maire) ou la police?

MERCI

-----  
Par justine 45

je ne crois pas que ce n'est pas normal de laisser un fauteuil dehors, non ?

-----  
Par justine 45

voici ce que j'ai trouvé sur internet

Les trottoirs appartiennent au domaine public. Il est donc interdit de les occuper, sauf autorisation spéciale. En conséquence, la personne qui souhaite disposer des jardinières sur le trottoir devant sa maison doit demander l'autorisation au maire de sa commune.

Etes-vous d'accord avec cette affirmation ?

donc j'en déduis que c'est la même chose pour le fauteuil qui se trouve sur le trottoir sous le balcon de l'appartement du rez-de-chaussée, non ?

-----  
Par justine 45

que dois-je faire ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Si vous souhaitez faire un signalement, je vous conseille cette lecture:

[url=https://actu.fr/faits-divers/il-est-possible-de-signaler-les-points-de-vente-de-drogue-pres-de-chez-soi\_39943561.html]  
]https://actu.fr/faits-divers/signaler-les-points-de-vente-de-drogue.html[/url]

LIENS

[url=https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contacts/signaler-un-traffic-de-stupefiants]https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contacts/signaler-un-traffic-de-stupefiants[/url]

-----  
Par justine 45

J'aurai préféré que dans un premier temps, le fauteuil soit enlevé soit à la demande du maire ou du bailleur. Je ne sais pas à qui je dois en faire la demande..

-----  
Par yapasdequoi

Le fauteuil vous gêne ? ou plutôt le commerce illicite ?  
Adressez vous déjà à votre bailleur, par courrier RAR.

-----  
Par justine 45

En demandant au bailleur de faire enlever le fauteuil qui se trouve sous le balcon de l'appartement du rez-de-chaussée de mon immeuble, le locataire dealer ne pourra plus continuer son "petit commerce" au pied de l'immeuble et je ne serai pas inquiète que ce dernier se venge sur moi en ayant recours aux représailles car il ne saura pas qui en a fait la demande, non ?

-----  
Par yapasdequoi

Dans votre lettre donnez toutes les informations, y compris que vous craignez les représailles.  
Sauf si le bailleur est stupide, il saura quoi faire sans vous mettre en danger.

Mais ne pensez pas que "retirer le fauteuil" suffira pour faire cesser le trafic en question.

-----  
Par justine 45

le locataire en question a très vite pris contact avec plusieurs jeunes magrébins du quartier depuis son arrivée dans mon quartier. Je les entends parler l'arabe quand ils se retrouvent au pied de mon immeuble. Si le fauteuil est enlevé, ils décideront, j'imagine, d'aller dealer loin de mon immeuble.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si le fauteuil est enlevé

Ils en remettront un autre tout simplement ! Vous croyez vraiment que la lutte contre les trafics de drogues est aussi simple que cela ? S'il suffisait de retirer les fauteuils...

-----  
Par justine 45

A janus2

Bonjour,

Citation :

Si le fauteuil est enlevé

Ils en remettront un autre tout simplement ! Vous croyez vraiment que la lutte contre les trafics de drogues est aussi simple que cela ? S'il suffisait de retirer les fauteuils...

Rép :

Ils comprendront peut-être que le bailleur a informé les policiers locaux qui pourront à leur tour mener leur enquête pour découvrir l'identité des clients qui habitent dans le quartier à partir du nom du dealer qui habite mon immeuble

-----  
Par yapasdequoi

De toute façon encombrer les parties communes (si c'est une zone privée) ou la voie publique (si c'est le cas) est interdit, mais le faire appliquer ne changera pas grand chose à la situation décrite.

Enlever le meuble ne changera rien : ce sont des personnes qui trafiquent, pas le fauteuil ...

-----  
Par justine 45

A yapasdequoi

De toute façon encombrer les parties communes (si c'est une zone privée) ou la voie publique (si c'est le cas) est interdit, mais le faire appliquer ne changera pas grand chose à la situation décrite.

Enlever le meuble ne changera rien : ce sont des personnes qui trafiquent, pas le fauteuil ...

Rép

Le locataire dealer avait l'habitude de recevoir "ses clients " à son domicile. Il a choisi dernièrement d'installer un fauteuil sous le balcon de l'appartement du rez-de-chaussée pour recevoir ses clients directement en bas de l'immeuble. Il a fait ce choix pour que la vente soit plus rapide, j'imagine. De plus, il a acheté dernièrement un chien qui ressemble à un pitbull, qui lui tient compagnie quand il est assis sur son fauteuil. L'avantage pour lui de rester à proximité de son appartement, c'est, je crois, qu'il peut à tout moment remonter dans son appartement si les flics sont de passage dans le quartier ou s'il doit aller chercher le cannabis qui se trouve dans son appartement pour éviter qu'il en est sur lui. Il peut les voir le soir sans être vu, quand ils passent, en estafette, dans la rue qui se trouve au dessus de notre rue. Il se sert constamment de son téléphone portable (j'entends à chaque réception de SMS, une petite musique) donc j'en ai déduit qu'il est en contact avec ses clients qui l'informent par téléphone à quelle heure précise, ils passeront chercher leur cannabis. Sous prétexte qu'il fait la promenade hygiénique à son chien, plusieurs fois tous les soirs fait croire aux personnes qui le voient ou le croisent qu'il le promène dans le quartier alors que bien souvent il reste avec son chien devant notre immeuble qui fait ses besoins dans les parterres qui sont devant l'immeuble. Faire enlever le fauteuil sera pour lui une nouvelle problématique pour continuer ses ventes de cannabis

-----  
Par yapasdequoi

Ecrivez au bailleur au lieu de vous faire des films. Ou appelez la police.

-----  
Par justine 45

A yapsdequoi

Ecrivez au bailleur au lieu de vous faire des films. Ou appelez la police.

Rép :

Je ne scénarise pas. Je le regarde discrètement du balcon de mon appartement le soir sans qu'il se doute que je l'observe. Il est occupé à surveiller son chien et surtout à répondre aux nombreux sms qu'il reçoit. Si j'appelle la police, il ne voit y avoir de trace écrite de mon appel et de plus, elle ne va pas vouloir se déplacer pour un fauteuil qui se trouve dehors !!

-----  
Par yapasdequoi

Si vous appelez la police pour le fauteuil, vous n'avez aucune chance... si vous appelez pour le trafic de drogue, c'est plus probable. Les dealers seront dérangés et s'installeront ailleurs. Ils emporteront ou pas le fauteuil : est-ce si important ce fauteuil ?

-----  
Par justine 45

A yapasdequoi

. si vous appelez pour le trafic de drogue, c'est plus probable. Les dealers seront dérangés et s'installeront ailleurs. Ils emporteront ou pas le fauteuil : est-ce si important ce fauteuil ?

Rép :

Le locataire dealer attend que la nuit soit tombée pour dealer. Il ne vend pas dans la journée parce qu'il exerce le métier de peintre et passe le début de la soirée en famille donc je ne vais pas appeler la police dans la journée... Quand il vend le soir, il travaille à des heures irrégulières et vend en complément de salaire dont il travaille quand il veut. De plus , il doit de temps en temps aller acheter son cannabis en région parisienne où se trouve son contact. Comme il est extrêmement rusé pour ne pas se faire contrôler par des flics de passage dans notre quartier, il est sur ses gardes et a pensé à tous les moyens de repli si besoin. J'ai remarqué qu'il se déplaçait d'abord dans le quartier en voiture, puis en trottinette électrique et enfin assis derrière un pote qui se déplace en mobylette dans le quartier. Je reste persuadée que de faire enlever le fauteuil va faire un électrochoc pour lui et l'obliger à devoir trouver une autre stratégie pour pouvoir continuer son trafic de cannabis

-----  
Par yapasdequoi

Je vous laisse avec vos certitudes. Bon dimanche.

-----  
Par justine 45

A yapasdequoi

Je vous laisse avec vos certitudes. Bon dimanche.

Rép

J'ai mené ma petite enquête personnelle à partir d'observations et de vérification faite à partir d'hypothèses émises qui ont conduit à ma réflexion citée dans ce sujet

-----  
Par Henriri

Hello !

Justine, je suis tout aussi certain que Yapasdequoi que voir le problème sous l'angle du fauteuil "non-autorisé" ne donnera rien. Comme je suis presque aussi certain que les autorités sont déjà au courant de ce nouveau point de vente également "non-autorisé"... Ce genre de voisinage dérangeant est un problème classique qui perdure dans bien des rues de nos villes.

Mais SVP tenez-nous au courant des résultats de votre approche "fauteuil".

A+

-----  
Par AGeorges

Bonjour Justine,

Un problème de drogue est du domaine de la police. Les policiers ne sont pas stupides et ne vont pas aller annoncer au dealer qu'il a été dénoncé par .... Donc vous ne risquez rien, sauf s'il s'aperçoit que vous le surveillez de près.

Le site commissariat.fr permet de faire un signalement.

C'est ce qu'il faut faire (ou avec les liens donnés par ESP au début de ce post).

Le fauteuil n'est qu'un bouc émissaire. Pauvre fauteuil !

-----  
Par justine 45

J'ai découvert cet après-midi en sortant de mon immeuble qu'il y avait un deuxième fauteuil qui se trouve aussi sous le balcon de l'appartement du rez-de-chaussée. Les deux fauteuils sont tout en cuir et en excellent état. Alors que j'entendais ce soir, le locataire parler avec un autre type, un grand black, devant mon immeuble, je les ai entendus déplacer les deux fauteuils qu'ils ont fait glissés sur le bitume. Comme ils me tournaient le dos et qu'ils étaient en train d'écouter de la musique, j'en ai profité pour prendre une photo des deux types assis sur le fauteuil car je sais que le

locataire est rusé et surtout menteur..

-----  
Par yapasdequoi

Rien ne vous dit qu'il n'y a pas un troisième type qui vous a vu les prendre en photo...  
Ne les prenez pas pour des naïfs.

Laissez faire la police, et cessez de faire la concierge, surtout si vous craignez les représailles.

Mais c'est vous qui voyez les risques que vous souhaitez prendre.

-----  
Par justine 45

Ils écoutent de la musique du bled à plein volume. Aucun locataire des premiers étages des immeubles voisins du notre qui doivent entendre la musique, ne réagissent !!

-----  
Par yapasdequoi

Vous habitez avec germainpok ? et aussi avec vivi 5201 ?  
Vous devriez vous concerter et aller déposer une plainte commune à la police.

-----  
Par justine 45

Comme ils m'ont vu de mon balcon, ils ont décidé de baisser la musique !! Comme je n'ai pas la preuve qu'ils trafiquent, je ne vais pas informer la police mais par contre j'ai décidé d'en faire part auprès de notre maire ou mon bailleur social. J'ai appris cet après-midi qu'ils ont pris l'initiative de mettre ces fauteuils sous le balcon de l'appartement du premier étage parce que cet appartement est vacant et les locataires de l'immeuble voisin qui habitent au rez-de-chaussée sont amis avec eux

-----  
Par justine 45

ils ont décidé de remettre les deux fauteuils sous le balcon et ont disparu quelques minutes plus tard dans la nuit..

-----  
Par yapasdequoi

C'est passionnant !  
Vous n'avez donc pas vraiment de preuve qu'ils trafiquent, uniquement qu'ils écoutent de la musique et déplacent leurs fauteuils ?  
C'est bien maigre comme matière pour déposer une plainte.

-----  
Par justine 45

je n'ai jamais écrit que j'allais déposer plainte !!

Je vais faire un signalement au maire ou au bailleur pour que les fauteuils qui sont sur la voie publique soient enlevés parce que le locataire écoute sa musique que j'entends de ma cuisine . je vous invite à relire tous mes messages. Merci

-----  
Par Henri

Hello !

Justine un tel forum sert à soumettre des problématiques juridiques, pas à ce que vous rendiez compte heure par heure de votre surveillance des déplacements de fauteuils ou de l'usage d'une radio devant votre immeuble.

Dans votre contexte vous vouliez savoir que faire, informer le bailleur social, le maire, la police... Il vous a été répondu de faire un signalement à la police.

Vous avez votre réponse. A+

-----  
Par ESP

Justine45, cela commence à devenir difficile à suivre !

Vous dites que le trafic se fait le soir, c'est un élément très important à communiquer aux forces de l'ordre, qui vont certainement être intéressées.

Si votre signalement ou "plainte" est retenu, il vous demanderont sans doute la permission de s'installer en surveillance chez vous, ce qui semble être le meilleur point d'observation possible.

Personnellement, je l'ai vécu dans mon bureau situé sur une placette connue pour être un lieu de trafic.

-----  
Par justine 45

je me suis trompée ce ne sont pas deux fauteuils mais un fauteuil et un canapé. j'ai croisé un mec que je connais qui travaille pour la ville il m'a dit que je devais contacter la mairie...

-----  
Par yapasdequoi

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31954]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31954[/url]

"Vos déchets volumineux (appelés encombrants) ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modes fixés par le maire ou le président du groupement de collectivités territoriales."

-----  
Par justine 45

merci pour l'information mais malheureusement le camion en charge des encombrants ne passe plus depuis le 1 er janvier.